



**PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE ( P.A.S.H. )**

**Sous-Bassin Hydrographique de l'ESCAUT-LYS**

**P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :**

Intercommunale de Propreté publique de la Région du Hainaut occidental

**PASH DRESSE PAR :**

La Société Publique de Gestion de l'Eau ( S.P.G.E. )

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Michel CORNELIS, Vice-Président du Comité de Direction

Jean-Luc MARTIN, Président du Conseil d'Administration

Jean-Luc LEJEUNE, Conseiller, S.P.G.E.

**VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE L'ESCAUT-LYS**

Namur, le 10 NOV. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Le Ministre-Président

Benoît LUTGEN

Elio DI RUPO

Feuille n° 18/28

Echelle : 1/10 000

**Informations gérées par la S.P.G.E. :**

**REGIMES D'ASSAINISSEMENT**

**Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (\*)**

de 2.000 EH et plus (la)

habitat ou équip. communautaire

aménagement différencié

loisir

activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (lb) :

**Assainissement autonome**

Assainissement autonome (II) :

habitat ou équip. communautaire

aménagement différencié

loisir

activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (III) :

habitat ou équip. communautaire

aménagement différencié

loisir

activité indus. ou artisanale

Assainissement transitoire (III) :

habitat ou équip. communautaire

aménagement différencié

loisir

activité indus. ou artisanale

Zone urbanisable au PDS (\*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin

(\*) PDS : plan de secteur

**RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE**

**Cas généraux**

existant

adjugé ou en construction

à réaliser

Station de pompage

Collecteur sous pression

Collecteur gravitaire

Egout sous pression

Egout gravitaire

**Cas particuliers**

A diagnostiquer - A rénover

Fosse ou aqueduc transportant dans eaux usées

Eau de surface ayant fonction de collecteur

Canalisation spécifique en assainissement autonome

Canalisation d'eau claire existante

Canalisation d'eau claire à réaliser

**Traitement des eaux usées**

Station d'épuration

Station publique

Station à statut particulier

**Autres problématiques**

Déversoir - Exhaure

Bassin d'orage

**Informations externes à la S.P.G.E. :**

**SOURCE DGRNE**

**Eaux souterraines** (Mise à jour : 17/06/2005)

Captage public

Zones de protection de captage arrêtées

Prévention rapprochée (Ila)

Prévention éloignée (Ilb)

Surveillance (III)

**Eaux de surface** (Mise à jour : 01/09/2002)

Navigable

1er catégorie

2ème catégorie

3ème catégorie

non classé

Cours votés

**Zone de baignade** (Mise à jour : 14/09/2004)

Point ou zone de baignade

Zone amont de baignade (cours d'eau)

**Donnée environnementale** (Mise à jour : 24/09/2005)

Natura 2000

**Limite naturelle :**

● ● ● ● Sous-bassin hydrographique

**SOURCE DGATLP**

**Plan de secteur** (Mise à jour : 20/12/2004)

Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur.

Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH n'engagent en rien la responsabilité de la DGATLP.

La limitation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

**Limite administrative**

— — — — — Limite communale

**SOURCE IGN**

**Fond de plan IGN** (Mise à jour : 16/01/2005)

40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.

Autorisation de reproduction : convention TS 03394

Origine des données cartographiques : MRW/DGRNE, MRW/DGATLP - IGN

Traitement des données : OGA et SPGE

